



A Better Economy for Better Lives
Une économie meilleure pour une vie meilleure

TÉMOIGNAGE

Comité sénatorial permanent des
langues officielles
19 octobre 2026

SUJET

Règlements proposés sur l'utilisation
du français dans les entreprises
privées de compétence fédérale

PRÉSENTATEUR

John Buck, PDG

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, HONORABLES SÉNATEURS

Merci de me donner l'occasion de me présenter à vous. Je m'appelle John Buck, président-directeur général de la Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC), un organisme financé par le gouvernement fédéral qui a pour mandat de renforcer la vitalité économique de la communauté minoritaire anglophone du Québec.

Pour commencer, permettez-moi d'être clair : **La CEDEC appuie la protection et la promotion du français au Québec et partout au Canada**, y compris par l'utilisation du français dans les entreprises sous réglementation fédérale. Notre préoccupation consiste à veiller à ce que les règlements que vous étudiez s'harmonisent avec les engagements plus larges du Parlement en matière de langues officielles. **Par conséquent, je présenterai quatre commentaires ce soir.**

PREMIÈREMENT, LA POLITIQUE CANADIENNE SUR LES LANGUES OFFICIELLES N'EST PAS UN ENGAGEMENT À SOMME NULLE.

La Loi sur les langues officielles établit des engagements concomitants, notamment :

- Un statut, des droits et des privilèges égaux pour le français et l'anglais au sein des institutions fédérales.
- Un appui à la vitalité des communautés minoritaires francophones et anglophones, ce qui comprend la protection et la promotion de l'usage de la langue officielle qui les définit.
- La promotion de l'égalité de statut et d'usage des deux langues officielles dans la société canadienne.
- Protéger et promouvoir le français, reconnaître sa situation minoritaire au Canada et en Amérique du Nord et promouvoir une société majoritairement francophone au Québec.

Ces engagements doivent être poursuivis simultanément et de manière cohérente ; ils ne peuvent être traités comme des options ou des politiques de rechanges. **L'égalité réelle n'exige pas un traitement identique, mais un traitement différencié qui ne diminue ni les engagements énoncés ci-dessus ni leur légitimité et qui ne dégage ni le Parlement du Canada ni le gouvernement du Canada ou les institutions fédérales de leurs responsabilités à l'égard de ces engagements. Le soutien à la communauté minoritaire anglophone du Québec, ce qui inclut l'utilisation de sa langue officielle, fait partie intégrante de ce cadre.**

DEUXIÈMEMENT, LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE SOUS-TEND LA VITALITÉ COMMUNAUTAIRE ET LINGUISTIQUE.

L'emploi, les revenus, le développement des entreprises et l'investissement aident les gens à bâtir des moyens de subsistance ; ils aident également les communautés à conserver leurs membres et les institutions à maintenir leur contribution à la société. La vitalité économique sous-tend la capacité d'une communauté de langue officielle de maintenir, d'utiliser et de transmettre sa langue officielle.

Toutefois, la participation économique ne renforce pas automatiquement la vitalité communautaire ou linguistique. La valeur des mesures fédérales doit être évaluée en fonction de leur conception permettant de guider la prise de décisions, de leur capacité à produire des résultats souhaitables et de leur capacité à prévoir les effets négatifs et à y remédier. Par conséquent, la contribution des mesures fédérales à la vitalité communautaire ou linguistique doit être démontrée et non présumée.

TROISIÈMEMENT, LES RÈGLEMENTS DOIVENT ÊTRE ÉVALUÉS EN FONCTION DE LEURS CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET LINGUISTIQUES.

La CEDEC fait progresser son travail au nom de la communauté minoritaire de langue officielle anglophone du Québec afin d'atteindre trois objectifs qui se renforcent mutuellement.

- **Une prospérité économique soutenue** : l'emploi, les revenus, la croissance des entreprises, l'investissement, la productivité et la participation économique.
- **Une égalité économique réelle** : la réduction des disparités et des possibilités équitables d'entrer dans la vie économique, d'y demeurer, d'y progresser et d'en bénéficier.
- **La vitalité linguistique** : Davantage de possibilités légitimes d'utiliser et de maintenir la langue officielle minoritaire par l'emploi, les entreprises, les réseaux, les marchés et les institutions.

Le « Résumé de l'étude d'impact de la réglementation » du gouvernement sur les mesures que le Comité étudie en ce moment définit un risque critique pour l'atteinte des objectifs susmentionnés. Je cite : « *Les nouvelles obligations linguistiques pourraient compliquer l'intégration et l'adaptation des employés unilingues anglophones ou non francophones au sein des EPCF, et potentiellement restreindre leurs occasions d'avancement professionnel.* »

Les obstacles persistants à l'emploi et à l'avancement peuvent affaiblir les moyens de subsistance et les fondements économiques des communautés de langue officielle en situation minoritaire, ainsi que l'utilisation quotidienne importante de leur langue officielle.

La CEDEC est d'avis que le Parlement du Canada et le gouvernement du Canada ne peuvent accepter la diminution des possibilités de participation économique de la minorité anglophone du Québec comme le prix inévitable de la protection du français. Reconnaître un risque n'établit pas qu'il est acceptable ou qu'il ne peut être évité.

Dans un pays complexe et diversifié comme le Canada, l'élaboration de politiques saines exige de poursuivre ensemble de multiples objectifs légitimes, sans présumer que l'un doit être sacrifié pour le bien d'un autre.

Nous ne cherchons ni à affaiblir la protection du français ni à abandonner les exigences linguistiques légitimes. Nous recherchons des mesures explicites pour prévenir les effets négatifs prévisibles, surveiller les résultats et prendre des mesures correctives en temps opportun lorsque les données probantes le justifient.

QUATRIÈMEMENT, UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE EXIGE DE LA COHÉRENCE, DES DONNÉES PROBANTES ET DE LA RESPONSABILISATION.

La partie VII de la LLO exige que les institutions fédérales prennent des mesures concrètes fondées sur des données probantes et positives, éclairées par le dialogue communautaire et la prise en compte des effets négatifs potentiels. Bien que ces règlements découlent d'une loi distincte, leur mise en œuvre devrait respecter les engagements plus larges du Canada en matière de langues officielles. **La création d'un régime distinct pour les différents acteurs réglementés est un choix législatif défendable. Les motifs légitimes de séparation législative ne justifient pas de considérer la mise en œuvre réglementaire comme isolée des droits linguistiques applicables et des responsabilités des communautés de langue officielle en situation minoritaire.**

Par conséquent, la CEDEC appuie les recommandations du TALQ à ce comité. La CEDEC ajoute que le gouvernement doit pouvoir prendre des mesures correctives en temps opportun lorsque ses propres analyses prévoient des effets négatifs.

Encore une fois, permettez-moi d'être clair. La conformité est nécessaire, mais ce n'est pas la seule mesure, et peut-être même pas la mesure la plus importante du succès politique. La surveillance doit également porter sur l'équité dans l'utilisation de la langue officielle en situation minoritaire dans l'emploi, les milieux de travail, l'avancement professionnel, la mobilité de la main-d'œuvre et le rendement des entreprises. Et comme je l'ai mentionné plus haut, le gouvernement doit être en mesure de prendre des mesures correctives en temps opportun lorsque cela est justifié.

M. LE PRÉSIDENT, HONORABLES SÉNATEURS

Le Parlement a reconnu des engagements concurrents. La politique fédérale doit leur donner un effet significatif.

Les Canadiens doivent pouvoir faire confiance à leurs institutions pour naviguer dans la complexité linguistique sans traiter les désavantages évitables pour une communauté comme le prix nécessaire pour faire progresser une autre communauté.

Nous exhortons le Comité à recommander une réglementation cohérente, des garanties explicites, une responsabilisation transparente et la capacité de prendre des mesures correctives en temps opportun, selon le besoin.

La diversité linguistique du Canada n'est pas un problème à résoudre en choisissant parmi les communautés. Elle est une caractéristique nationale déterminante que nos institutions doivent soutenir.

Merci. Je suis heureux de répondre à vos questions.